



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019)

Etablissement public de santé mentale « Val de Lys-Artois » de Saint-Venant (Pas-de-Calais)

Visite du 18 au 22 janvier 2016 (1^{ère} visite)

1. BONNES PRATIQUES

Un groupe de travail sur la violence, tenu en 2012-2013, a conduit à une formation efficace et bien suivie sur la prévention et la prise en charge de la violence.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La mise en place de la formation OMEGA pour les agents de l'établissement a été réalisée. En 2019, il y a eu 11 groupes de 12 personnes. La formation a été également ouverte aux médecins et aux internes. Un échange de pratiques professionnelles sur « la gestion des violences au sein de l'EPSM » a également été mis en œuvre.

Les sorties à but thérapeutique ne font pas l'objet de restrictions de la part du représentant de l'Etat.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le système de bons d'achat en partenariat avec quelques commerçants permet aux adultes protégés de faire des achats sans risque.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique est toujours effective.

L'établissement a mis en place une procédure tendant au respect des rites funéraires des différentes religions.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique est toujours effective.

Les familles qui se présentent en dehors des créneaux limités prévus par les unités sont généralement admises à rencontrer le patient qu'elles visitent.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique est toujours effective.

L'attention particulière portée aux tarifs des produits proposés à la cafétéria permet à l'ensemble des personnes détenues d'y avoir accès.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique est toujours effective.

L'effectif des médecins somaticiens et leurs spécialités permettent une prise en charge effective, régulière et diversifiée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette bonne pratique est toujours effective.

2. RECOMMANDATIONS

Il convient que le préfet, appelé à décider d'hospitalisations sous contrainte, et le juge des libertés et de la détention, qui dispose du pouvoir de les lever, visitent l'établissement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

La présence d'un second interlocuteur associatif devrait être recherchée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La Commission des usagers est aujourd'hui arrêtée. Elle compte deux représentants des usagers et deux suppléants des associations UNAFAM et UDAPEI.

Au Conseil de surveillance, un siège de représentant des usagers est à pourvoir. L'ARS a été sollicitée. Le siège sera pourvu lors du renouvellement de tous les sièges de l'instance début 2020.

Il est souhaitable de mettre en place un comité d'éthique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'établissement participe au comité éthique de la fédération régionale de recherche en santé mentale (F2RSM).

La procédure de notification des droits doit faire l'objet d'un protocole et donner lieu à une formation systématique du personnel.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Il a été inséré au verso du courrier de décision du Directeur relatif à l'admission, le rappel des droits et des voies de recours

Le livret d'accueil doit être actualisé et précisé, en particulier en ce qui concerne l'information sur la loi du 5 juillet 2011 révisée le 27 septembre 2013. Il doit être systématiquement remis avec la présentation de l'unité qui accueille le patient.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'actualisation du livret d'accueil a été faite et un guide sur les droits à destination des familles et des usagers a été élaboré

L'information des tiers à l'occasion d'une sortie doit être systématique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Un imprimé type a été élaboré pour informer les tiers lors d'une sortie d'un patient de 48 heures

Il convient de mettre en place des audiences foraines conformément à la loi et prendre les mesures nécessaires pour garantir les droits de la défense.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

Les audiences du juge des libertés et de la détention auront désormais lieu au sein de l'établissement, le TGI ayant validé cette organisation en décembre 2017.

Les patients se présentant aux audiences sont systématiquement accompagnés par un avocat de leur choix ou commis d'office.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les audiences du juge des libertés et de la détention sont mises en place officiellement depuis janvier 2019. Des audiences tests ont eu lieu en décembre 2018.

Les patients se présentant aux audiences sont systématiquement accompagnés par un avocat de leur choix ou commis d'office.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La relation des associations tutélaires avec les services de l'EPSM doit faire l'objet d'un protocole pour garantir un suivi de qualité des patients sous protection juridique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Un travail a été engagé pour assurer des rencontres entre les associations tutélaires et le mandataire judiciaire de l'EPSM.

Un patient placé en chambre d'isolement doit avoir un accès permanent à des toilettes et à un système d'appel.

REPOSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

L'établissement dispose de deux espaces d'isolement avec accès direct aux sanitaires. L'aménagement d'autres espaces d'isolement tenant compte de la dignité des patients est programmé au cours de l'année 2018.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'établissement est engagé dans une politique de réduction des pratiques d'isolement et de contention. Pour cela différentes mesures ont été mises en place :

- Echange des pratiques professionnelles « isolement et contention » ;
- Formation OMEGA pour les agents ;
- Sensibilisation des professionnels sur leurs pratiques ;
- Réécriture de la procédure « isolement et la contention » ;
- Etat des lieux des chambres d'isolement : mise en place d'un système d'appel, hauts parleurs, travail en cours sur l'accès direct à des toilettes... ;
- Dans l'attente de la parution d'un cahier des charges sur les chambres d'isolement, l'EPSM procède à l'humanisation des espaces d'isolement existants et à l'installation d'espace d'apaisement.

Le fonctionnement des postes téléphoniques doit être garanti et leur confidentialité améliorée afin de permettre le maintien des liens familiaux de tous les patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Actuellement, les téléphones du bureau des infirmiers sont utilisés. En unité ouvert, les patients peuvent utiliser leur portable.

Il conviendrait d'installer des boîtes aux lettres dans les unités de vie des patients afin de garantir la confidentialité des échanges épistolaires.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le courrier est déposé dans le service et le vaguemestre vient récupérer tous les matins le courrier dans chaque service.

Il serait opportun de réfléchir à un accès des patients à internet.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le déploiement du Wifi en cours au sein de l'établissement.

La nouvelle organisation des pôles devrait être mise à profit pour améliorer les locaux d'accueil des familles.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'établissement a engagé une réorganisation de l'ensemble des dispositifs de soins. Cette réorganisation inscrite dans le projet d'établissement, vise à réduire le recours en hospitalisation complète, à développer les prises en charge ambulatoires et à optimiser les dispositifs par des organisations intersectorielles. Ceci se traduit par une réduction progressive des durées d'hospitalisation au regard de l'analyse des données d'activité enregistrées dans le RIM-P pour l'ensemble des secteurs, en psychiatrie générale et en pédopsychiatrie : durée moyenne de séjour (DMS) de 24,1 jours en 2016 contre 25,3 jours en 2015 ; durée moyenne d'hospitalisation (DMH) de 39 jours en 2016 contre 41,4 jours en 2015.

La nouvelle organisation des pôles devrait être mise à profit pour faciliter et harmoniser l'accès des patients aux lieux collectifs.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Des travaux sont en cours pour renforcer la liberté d'aller et venir des patients dans les unités (ouverture sur l'extérieur et création d'une salle de visite).

L'établissement a mis en place un échange de pratiques professionnelles « liberté d'aller et venir ».

Une réflexion devrait être menée sur la sexualité des personnes hospitalisées (conduite à tenir par les soignants, prévention, contraception, etc.).

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les deux groupes d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP) consacrés à la thématique de la sexualité et des relations amoureuses ont rendu leurs conclusions qui sont accessibles dans le plan de soins 2012-2016.

A cela s'ajoute :

- Une visioconférence sur le sujet qui a été retransmise à l'IFSI en Novembre 2016.
- Une phrase, reprise dans le règlement intérieur de l'établissement sur cette thématique
- Un comité éthique en collaboration avec la F2RSM (Fédération de recherche en santé mentale), toujours sur la thématique de la sexualité.
- Soirée théâtre d'intervention "Intimité X"
- Finalisation d'un guide
- Mise en place d'une EPP
- Mise en place de groupe de sensibilisation dans les synthèses sur ces questions.

Il convient de clarifier les responsabilités des équipes médicales, celles des forces de l'ordre et celles de l'administration pénitentiaire en matière de sécurité lors des transferts entre la prison et l'hôpital, et d'en tirer les conséquences en termes d'escortes.

L'EPSM doit recevoir systématiquement une fiche de liaison de l'établissement pénitentiaire lui permettant de connaître le comportement du patient détenu en particulier en termes de dangerosité vis-à-vis de lui-même, des autres patients et du personnel soignant.

REPONSE IMMEDIATE – INISTERE DE LA SANTE

La direction régionale de l'administration pénitentiaire a été saisie par l'établissement conjointement avec les centres hospitaliers d'Arras et de Lens afin de faire évoluer les conditions de transfert et rendre notamment systématique la transmission par les établissements pénitentiaires d'une fiche de liaison décrivant le comportement du patient.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'ARS Hauts-de-France a organisé des groupes de travail ayant pour objet « la facilitation de l'orientation des patients détenus nécessitant une prise en charge en soins psychiatriques ».

Deux groupes de travail ont été constitués :

- La phase d'initialisation de la demande et les échanges avec les médecins
- La prise en charge des patients détenus admis en secteur

L'établissement a participé à ces groupes de travail où la question des responsabilités en matière de sécurité a été évoquée, ainsi que les fiches de liaison

Une convention est en cours d'élaboration.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Il convient de permettre aux patients de disposer librement de l'accès à leur chambre, toute restriction à ce droit devant être individualisée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Un travail est en cours dans chaque service afin d'améliorer la liberté d'aller et venir des patients et notamment l'accès à l'extérieur et à leur chambre

L'établissement a prévu la possibilité de fermer exceptionnellement et temporairement une unité de soins ouverte en cas de risques.

Une EPP « liberté d'aller et venir » est en place dans l'établissement.

Toute personne hospitalisée, dès lors qu'elle se trouve privée de liberté, doit bénéficier d'un statut garantissant un contrôle extérieur régulier de sa situation.

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA SANTÉ

L'EPSM est actuellement engagé dans une réflexion visant à améliorer la formalisation du statut des personnes présentant une chronicisation de leur maladie par un travail sur leur projet de prise en charge.